

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 28 octobre 2015.

À la séance d'ajournement du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 28 octobre 2015 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Alain Gauthier (Sainte-Îrène)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) : M. Dave Robichaud (Repr. Causapscal)
Mme Marielle Roy (Repr. Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : Mme Diane Arbour (Repr. Amqui)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)

Personnes-ressources présentes :
M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. Pascal St-Amand, agent de développement culturel

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2015-173 concernant l'ouverture de la séance d'ajournement du 28 octobre 2015

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2015-174 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 28 octobre 2015

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Communication du service de culture et de patrimoine
 - 3.1. Projet de renouvellement de l'entente de développement culturel
 - 3.2. Adjudication de contrat – Étude de faisabilité du concept d'Écomusée de La Matapédia
4. Période de question de l'assistance
5. Levée de la séance

Adoptée.

3. COMMUNICATION DU SERVICE DE CULTURE ET DE PATRIMOINE

3.1 Projet de renouvellement de l'entente de développement culturel

Résolution CM 2015-175 concernant le projet de renouvellement de l'entente de développement culturel

Considérant que la MRC de La Matapédia bénéficie actuellement d'une entente de développement culturel en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications et la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia pour la réalisation de certains projets culturels;

Considérant que l'entente se terminera à la fin de l'année 2015 et que les projets s'y rattachant seront complétés d'ici la fin de l'année en cours;

Considérant que la région a toujours des besoins en matière de développement culturel et que la réalisation de certaines actions culturelles permettrait d'en combler certains;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications ainsi que la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia ont signifié être disposés à investir dans une nouvelle entente de développement culturel avec la MRC de La Matapédia;

Considérant que la préparation du plan d'action est complétée et que celui-ci a été révisé par la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications, lequel a proposé des ajustements qui ont été appliqués.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'approuver le plan d'action présenté ci-bas, lequel plan d'action a été révisé par la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et sera présenté à la direction provinciale du MCC dans les prochaines semaines :

Titre du projet (entente MRC-MCC)	Coûts estimés pour 2016
Fonds d'action – livres et bibliothèques	9 000 \$
Boîtes à livres	2 500 \$
Fonds de soutien aux initiatives culturelles et patrimoniales	9 000 \$
Plan d'affaires – Matamajaw	10 000 \$
Grand rendez-vous des bibliothèques matapédiennes	2 500 \$
Animation du livre dans les camps de jour	3 500 \$
Accès culture	3 500 \$
Forum matapédien des arts et de la culture	5 000 \$
Total des coûts	45 000 \$
Contribution de la MRC	20 000 \$
Contribution du MCC	20 000 \$
Contribution de la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia	5 000 \$
Total des contributions prévues	45 000 \$

Titre du projet (entente Sayabec-MCC)	Coûts estimés pour 2016
Mon auteur favori	3 000 \$
Ateliers littéraires de création théâtrale	2 000 \$
Écrire notre histoire	2 000 \$
Notre histoire	3 000 \$
Total des coûts	10 000 \$
Contribution de la municipalité de Sayabec	5 000 \$
Contribution du MCC	5 000 \$
Total des contributions prévues	10 000 \$

Adoptée.

3.2 Adjudication de contrat – Étude de faisabilité du concept d'Écomusée de La Matapédia

Résolution CM 2015-176 concernant l'adjudication de contrat – Étude de faisabilité du concept d'Écomusée de La Matapédia

Considérant que la MRC de La Matapédia souhaitait évaluer l'applicabilité du concept d'écomusée dans le contexte matapédien;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation (services professionnels) visant à faire produire une étude en ce sens a été lancé le 30 septembre et s'est terminé le 23 octobre;

Considérant que le coût des propositions reçues se chiffre tel que présenté dans ce tableau;

Soumissionnaire	Coût de la proposition
Soumissionnaire A	108 180.56 \$
Soumissionnaire B	48 306.75 \$

Considérant que ces coûts sont supérieurs aux prévisions faites par la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. David Alhot, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu de ne retenir aucune des offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres en question et de mandater M. Pascal St-Amand, agent de développement culturel, afin qu'il communique la décision aux soumissionnaires.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2015-177 concernant la levée de la séance

Sur une proposition M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est unanimement résolu de lever la séance à compter de 19h50.

Adoptée.